

# Avis public



Montréal

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE MARDI 28 JUIN 2022, À 18 H 30

### RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA22 3006 0168, a adopté lors d'une séance tenue le 7 juin 2022, le projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)** » dans le but d'arrimer des éléments du Plan à la planification locale traduite dans le Programme Particulier d'Urbanisme du Vieux Pointe-aux-Trembles et dans le cadre de deux projets de construction de la Société de Développement Angus (SDA), pour un ensemble de terrains situés aux abords de la rue Notre-Dame Est, entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste, la place du Village et la rue Sainte-Anne, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, il y aura une consultation publique le **mardi 28 juin 2022 à compter de 18 h 30 à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est salle J.C. Victorien Roy (salle du conseil), à Montréal.**

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

Le **secteur concerné par le projet de règlement** est situé au cœur du Vieux-Pointe-aux-Trembles. Il est constitué de deux ensembles de terrains totalisant 9 lots et répartis de part et d'autre de la rue Notre-Dame Est, bordés par le boulevard Saint-Jean-Baptiste, la place du Village et la rue Sainte-Anne.

L'**objet de ce projet de règlement** vise à revoir les paramètres de densification attribués à une partie du Vieux-Pointe-aux-Trembles située dans le secteur 20-04 du Plan d'urbanisme (carte 3.1.2), afin d'y définir un nouveau secteur de forte densité 20-10.

Plus précisément, ce projet vise deux éléments du Plan d'urbanisme, à savoir :

- 1) Modification de la carte 3.1.2, intitulée « La densité de construction », afin de :
  - Créer, au sein du secteur de densité 20-04, un nouveau secteur de densité 20-10 dont le périmètre est situé au cœur du Vieux-Pointe-aux-Trembles. Il est constitué de deux ensembles de terrains totalisant 9 lots et répartis de part et d'autre de la rue Notre-Dame Est, bordés par le boulevard Saint-Jean-Baptiste, la place du Village et la rue Sainte-Anne.
- 2) Modification dans le chapitre 20 de la partie II concernant l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, afin de :
  - Créer un nouveau secteur J établi 20-10 dont les caractéristiques de densité de construction sont les suivantes :

Caractéristiques	AVANT	APRÈS
Type de secteur	20-04	20-10
Nombre d'étages	1 à 3	2 à 6
Taux d'implantation	Faible ou moyen	Moyen ou fort

QUE le projet de règlement, ainsi qu'un résumé du projet de règlement sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 10 juin 2022.

Le secrétaire d'arrondissement  
M<sup>e</sup> Joseph Araj

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)